

**BUREAU D'AUDIENCES PUBLIQUES
SUR L'ENVIRONNEMENT**

ÉTAIENT PRÉSENTS: M. ANDRÉ BEAUCHAMP, président
 Mme GISÈLE GALLICHAN, commissaire
 M. CAMILLE GENEST, commissaire

**CONSULTATION PUBLIQUE
SUR LA GESTION DE L'EAU
AU QUÉBEC**

DEUXIÈME PARTIE

VOLUME 1

Séance tenue le 22 novembre 1999, à 14 h
Radisson hôtel Laval
2900, boulevard Le Carrefour
Laval

TABLE DES MATIÈRES

SÉANCE DU 22 novembre 19991
MOT DU PRÉSIDENT1
LE PRÉSIDENT:.....1

PRÉSENTATION DES MÉMOIRES:

CONSEIL RÉGIONAL DE L'ENVIRONNEMENT DE LAVAL:
GUY GARAND.....2

LYSE GÉNÉREUX.....19

REPRISE DE LA SÉANCE.....35

FRANÇOIS HOULE35

MOT DU PRÉSIDENT

LE PRÉSIDENT :

5 Bonjour, mesdames et messieurs! Reprise de l'audience publique sur la gestion de l'eau au Québec.

10 Comme vous le savez, la Commission a un mandat qui va du 15 mars 1999 au 15 mars de l'an 2000, et dans le cadre de ce mandat, nous avons tenu audience en deux étapes, la première étape consacrée davantage à l'information, qui a duré du 15 mars à peu près à la fin d'août et qui nous a amenés à faire la tournée complète des dix-sept régions du Québec, y compris les activités particulières aussi sur les territoires conventionnés, chez les Cris et les Inuit, qui nous a amenés à tenir onze journées thématiques pour approfondir certains aspects du thème qui est abordé, qui est immense.

15 Actuellement, nous en sommes à la deuxième partie de l'audience. Nous avons donc refait une deuxième tournée. Nous achevons. Nous sommes ici, aujourd'hui, à Laval, et demain, pour une dizaine de jours, nous serons à Montréal pour l'audition des mémoires de Montréal.

20 Dans le cadre de ces mémoires, des individus, des groupes viennent rencontrer la Commission et essaient d'attirer l'attention sur les points qui leur semblent essentiels, de s'assurer qu'il n'y a pas de choses qui sont oubliées, de voir aussi comment les priorités sont organisées, comment les gens perçoivent un certain nombre de questions, quelles sont les recommandations qu'ils font à la Commission.

25 Alors, cet après-midi, normalement nous avons deux mémoires de prévus. Ce que nous faisons, nous vous demandons, quand c'est votre tour, de présenter brièvement votre mémoire. Nous l'avons lu préalablement. Donc, si vous pouvez le résumer dans une dizaine, une quinzaine de minutes, et ensuite la Commission posera quelques questions à la fois pour bien comprendre votre point de vue et voir aussi comment vous vous situez par rapport à d'autres intervenants.

30 La procédure prévoit qu'à la fin de la rencontre, il puisse y avoir un droit qu'on appelle de rectification. C'est-à-dire que s'il y a des faits qui, à vos yeux, sont erronés, il y a une possibilité de corriger l'inexactitude des faits. Ce n'est pas une occasion d'argumenter ou de réfuter un adversaire ou quelqu'un qui a une position différente de soi, mais simplement de rétablir des faits si, au plan factuel, il y a des choses qui étaient fausses.

40 Alors, sans plus tarder, j'invite dès maintenant le Conseil régional de l'environnement de Laval, s'il vous plaît, à venir présenter son mémoire.

M. GUY GARAND :

45 Monsieur le président, bonjour! Madame et monsieur les commissaires, bonjour!
Mon nom est Guy Garand. Je suis responsable du Conseil régional de l'environnement de
Laval, comme vous l'avez dit. On va être assez bref, vu que vous avez déjà lu et pris bonne
note du document.

50 Dans un premier temps, on peut parler du contexte de Laval. Tout le monde sait
qu'on est une île où est-ce qu'il y a 350 000 habitants qui y demeurent. Puis on est bordés
par deux cours d'eau: au sud, rivière des Prairies; au nord, rivières des Mille-Îles; et à
l'ouest, lac des Deux-Montagnes.

55 **LE PRÉSIDENT :**

Ça, ce n'est pas un secret pour personne.

60 **M. GUY GARAND :**

Non, mais on va le situer comme il faut. La question va commencer par l'eau potable.
Laval a trois usines de filtration d'eau potable, qui sont quand même assez récentes,
dépendant qu'est-ce qui est le long terme, le moyen et court termes pour chacun des
individus. En plus des trois usines, Laval a un équipement qui comprend un réseau
65 d'aqueduc et quatre stations de chloration sur son territoire. Et les trois usines alimentent la
totalité pratiquement de la population comme telle sur son territoire. Il y a des données qui
viennent du ministère de l'Environnement du Québec, qui disent qu'il y a à peu près 3600
résidences qui sont alimentées par des puits, qui touche approximativement 14 500
personnes.

70 On considère que Laval a, de sa réputation, une excellente qualité d'eau potable.
Quand on regarde tout ce qui s'est fait, tout ce qui se dit sur Laval, je pense qu'on est
même une des villes où l'eau potable est la meilleure. Mais nous, le Conseil régional, on
propose, on a retenu les recommandations suivantes:

75 - que Ville de Laval continue de maintenir une bonne qualité de l'eau potable à toute
la population lavalloise et d'en assurer une bonne quantité;

80 - que Ville de Laval continue de gérer la production et la distribution de l'eau potable.
Nous, on trouve que c'est très important que ce soit fait par la Municipalité et non donné à
l'entreprise privée.

85 Pour ce qui est du traitement des eaux usées, on retrouve aussi trois usines
d'épuration, qui sont quand même récentes. Il y en a deux qui sont situées au nord de
Laval: une à Fabreville et une à Auteuil. Ces eaux seront bientôt désinfectées.

Je sais qu'il y avait des travaux qui étaient en cours. Là, je ne pourrais pas dire, il
faudrait peut-être regarder avec Ville de Laval si la désinfection des eaux se fait

90 présentement. Je sais que quand j'ai commencé à rédiger le mémoire, les eaux n'étaient pas désinfectées sur la couronne nord.

95 Cette opération va améliorer la qualité de l'eau et, par le fait même, contribuera à protéger les milieux faunique et floristique, permettra une plus grande utilisation de la rivière par la population et une prise d'eau de meilleure qualité pour les usines de production d'eau potable.

100 Et le tout dernier bébé de Laval, c'est la grande usine La Pinière, qui traite à peu près 75 % des eaux du territoire. Eux, comparativement aux deux autres, ont un système de désinfection des eaux. Donc, quand elle rejette ses eaux à la rivière, c'est une eau de meilleure qualité.

105 Mais ce qu'on considère dans les usines d'épuration, ce qui est regrettable, c'est qu'elles ont été construites selon un calcul de temps sec. Donc, quand il y a des grands débits d'eau, des pluies, des orages violents, une fonte de neige rapide, il y a les rejets qui se font dans les rivières. Donc, ce qu'on gagne à un moment donné, on le reperd à cause de ces rejets-là.

110 On sait que les effluents des usines d'épuration des eaux usées du Québec n'ont pas à rencontrer de normes spécifiques ou minimales en ce qui concerne la désinfection. C'est le pourquoi qu'il n'y avait pas de désinfection qui se faisait non plus sur les deux usines du Nord. En plus de ça, on sait que la désinfection est plus difficile à faire durant la période hivernale.

115 Parce qu'on a constaté lors de visites que Ville de Laval, comme tout l'ensemble des usines d'épuration, traitent leur eau et désinfectent seulement en période estivale. Quand on parle, c'est du 1er mai au 1er novembre, à cause d'une activité reliée à l'eau. Mais il ne faut pas oublier que quand j'ai jaser avec les gens responsables des usines de filtration d'eau potable, eux aimeraient ça que la désinfection aussi soit faite durant la période hivernale à cause des apports d'eau qu'ils vont chercher, donc parce que les bactéries sont en dormance, c'est plus dur à détruire en période hivernale.

120 Donc, il y aurait peut-être un coût additionnel pour le traitement des usines d'épuration, mais peut-être un coût au niveau de la filtration de l'eau, parce qu'à long terme on aurait de l'eau qui serait désinfectée continuellement, à l'année. Donc, ce serait intéressant de penser à une désinfection annuelle de nos usines.

Donc, les propositions que le CRE demandent sont:

130 - que le gouvernement du Québec adopte et fasse appliquer une réglementation concernant la qualité des effluents des usines d'épuration, teneur en coliformes fécaux;

- que les usines d'épuration de Ville de Laval et des autres régions du Québec désinfectent les eaux usées durant toute l'année avant le rejet aux rivières;

135 - que les municipalités, avec l'aide financière du gouvernement du Québec, construisent des bassins de rétention afin d'éviter les surverses dans nos cours d'eau lors de fortes pluies, orages violents ou la fonte de neige rapide.

140 Troisième point, la gestion des infrastructures. Ces infrastructures comprennent les usines de production d'eau potable et d'usine d'épuration de Laval et tout ce qu'on appelle souterrain: les tuyaux, les usines de chloration, les usines de pompage et tout.

145 Comme dans bien des régions, tous ces systèmes-là d'aqueduc, ça vieillit. Donc, il serait intéressant de penser à «renipper» tout ça. Donc, c'est de voir quelle va être la participation des gouvernements pour améliorer. Parce qu'il y a quand même des vieux secteurs qui existent à Ville de Laval.

150 Donc, ce qu'on recommande, nous, c'est que le gouvernement du Québec élabore un plan provincial et participe financièrement à l'amélioration des réseaux d'égout et d'aqueduc, donc pour les vieux quartiers.

155 Un autre point, qui est la gestion de l'eau. On a souvent entendu parler qu'on voulait privatiser les réseaux d'eau potable municipaux. Le débat est déjà lancé, ce qui a fort probablement amené la consultation publique qui se fait présentement au Québec, suite à une première qu'il y a déjà eue, on avait tâté le terrain. On parle de plus en plus des coûts pour le traitement de l'eau, la distribution de l'eau potable et l'installation de compteurs d'eau est de plus en plus mentionnée à l'intérieur de ça.

160 Cette dernière option semble plaire à plusieurs édiles, qui est l'option des compteurs d'eau, ainsi qu'à ceux de Ville de Laval. Mais afin de diminuer sa consommation d'eau, Ville de Laval, elle, avait privilégié d'autres moyens que ça. C'est soit des campagnes d'information, des mesures concrètes qui visent à sensibiliser les jeunes dans les écoles, comme ils ont un programme qui s'appelle «Le chemin de l'eau», une réglementation sur l'arrosage l'été, la recherche de fuites, le contrôle de la pression sur l'ensemble du réseau, plus une taxe pour ceux qui avaient des piscines hors terre et creusées, etc., etc.

165 Présentement aussi, à Ville de Laval, il existe une taxe d'eau pour tous les logements, tandis que les industries, les commerces, les institutions paient au mètre cube. Eux ont déjà des compteurs. Il y a des gens qui font le relevé de ça pour s'assurer qu'ils paient réellement le coût adéquat à l'utilisation de l'eau.

170 Suite à tout ça, le Conseil régional propose:

175 - que Ville de Laval maintienne, développe et augmente ses programmes en place et continue de sensibiliser la population, au lieu d'installer des compteurs d'eau qu'il va peut-être falloir, après un certain nombre d'années, remplacer, etc., des coûts engendrés à toute l'installation de ça. Peut-être en sensibilisant, en éduquant les gens, on va réellement réussir à faire diminuer la consommation d'eau, surtout qu'ils l'ont déjà réussi, Ville de Laval;

180 - que le gouvernement du Québec mette sur pied des campagnes de sensibilisation à l'économie d'eau;

- que le gouvernement du Québec crée un programme destiné à financer l'installation de produits peu coûteux susceptibles de diminuer la consommation d'eau. Ça aussi, ce serait intéressant. Ça se fait dans différentes autres provinces comme l'Ontario;

185 - que Ville de Laval continue la recherche de fuites dans son réseau d'aqueduc et favorise l'installation de débitmètres à différents endroits pour voir réellement où est-ce qu'il y a des fuites. Puis ça va aider aussi à rénover les réseaux comme tels.

190 Un autre point, qui est la protection de la zone inondable 0-20 ans. Il y a eu un protocole Québec-Canada qui a été signé v'là quelques années, en 95, pour la protection 0-20 ans. Mais ce qu'on a remarqué en cours de route, à l'intérieur de ça, c'est que la zone 0-20 ans agricole n'est pas incluse dans la protection. Ça veut dire, tout le territoire agricole qui est en bordure des rivières, qui a une zone inondable 0-20 ans, peut remblayer, peut construire. Il n'y a aucune restriction comme telle.

195 Puis encore à quelques endroits, de temps en temps, on peut voir qu'il y a du remblayage qui se fait. Le territoire est tellement grand, puis je pense que Ville de Laval n'a pas nécessairement les effectifs pour voir à ce que la réglementation soit bien respectée comme telle.

200 Donc, les propositions retenues par le CRE sont:

- que Ville de Laval s'assure de la mise en place d'un programme de surveillance plus efficace en ce qui concerne le zone inondable 0-20 ans;

205 - que les gouvernements du Québec et du Canada modifient la politique pour la zone 0-20 ans et qu'ils intègrent la zone agricole à l'intérieur de ça pour sa conservation.

210 Parce que dans le deuxième point, moi, j'avais marqué que Ville de Laval inclut, dans son règlement concernant le littoral, la bande riveraine, tout ça, mais ça relève d'une politique Québec-Canada. Dans un premier temps, pour faciliter la tâche à Ville de Laval.

Troisième point:

215 - que Ville de Laval élabore une réglementation pour la protection et la conservation des petits cours d'eau naturel. On a tendance à toujours les remblayer, à les cacher, canaliser, etc., etc.;

220 - que Ville de Laval adopte une politique de mise en valeur des ruisseaux artificiels, les fossés de drainage, les bassins de rétention. Parce qu'on sait que le milieu agricole, on est 28 % agricole, il y en a énormément.

225 Il y a aussi la protection, la conservation des zones humides et la préservation des habitats. Il y a beaucoup de territoires, c'est simplement des zones humides à l'intérieur de l'île qui sont remblayées en prévision de développement. Mais souvent, on a vu à Laval que des zones se sont remblayées, mais les terrains sont à vendre et ça fait déjà dix-quinze ans qu'on essaie encore de vendre ces terrains-là. Mais il ne faut pas être plus naïf que d'autre chose, aller acheter du terrain qui est remblayé, bien, ça peut être problématique construire dessus. On pourrait peut-être juste regarder à conserver ces terrains-là parce que ce sont réellement des sites de purification d'eau. Quand on regarde ce qui s'est fait avec la plage Doré, bon, c'est par milieu naturel que ça se traite.

230 Donc, le CRE propose que le gouvernement du Québec et Ville de Laval établissent un cadre législatif et fiscal favorisant la création d'un fonds d'acquisition pour la protection et la conservation des zones humides et la préservation de ses habitats. Parce que c'est très riche aussi au niveau de la faune: les batraciens, etc.

235 Le point suivant, qui est l'agriculture, les golfs et l'impact sur l'environnement. On sait que Laval, le territoire est zoné, 28 % est agricole, qu'il y a six grands terrains de golf. Et puis tous ces deux grands joueurs-là sur le terrain, ce sont des grands utilisateurs de pesticides, d'engrais organiques et d'engrais inorganiques. Donc, il y a un risque pour la contamination des eaux souterraines. Il y a aussi la question du drainage. Donc, quand il y a de fortes pluies, ça nettoie les sols, ça amène ça dans les fossés, puis ça rejette ça dans nos rivières. Donc, il y a un problème à ce niveau-là aussi, à Laval, qu'il faudrait analyser, voir comment traiter ça.

245 Puis malgré la mise en place de plusieurs programmes d'assainissement dans le secteur agricole, les effets positifs sont longs à se faire sentir. Pour commencer, les changements de pratique agricole, ça ne se fait pas du jour au lendemain parce qu'il faut tenir compte de la compétitivité internationale aussi et nationale. Donc, ça va être des procédures qui vont être longues à mettre en place, mais je pense qu'il va falloir prendre le taureau par les cornes.

250 Donc, le CRE propose que le gouvernement du Québec renforce la réglementation concernant l'utilisation des pesticides et qu'elle soit mise en application dans les plus brefs délais;

255 - que le gouvernement du Québec sensibilise et encourage les agriculteurs à faire une utilisation rationnelle des fertilisants et que ceux-ci apportent des modifications à leurs pratiques culturales;

260 - que Ville de Laval et le gouvernement informent la population qui s'approvisionne en eau potable à partir d'eau souterraine, d'une part, de faire analyser l'eau au moins deux fois par année et, d'autre part, des mesures à prendre pour s'assurer de la qualité de son eau potable.

265 Quand on parlait, au tout début, qu'il y a pas loin de 14 500 résidants, 3 600
résidences qui n'ont pas de service d'eau potable, toutes ces résidences-là, en général, se
trouvent en zone agricole. Donc, on risque, d'après l'utilisation des produits chimiques, de
contaminer ces puits d'eau potable là. Il y a aussi toute la problématique d'utilisation des
pesticides en milieu résidentiel, qui est très fortement utilisée ici.

270 Donc, une autre recommandation, c'est que Ville de Laval et le gouvernement
fassent une utilisation rationnelle...

275 Pardon, je vais revenir en arrière. Il y a l'utilisation des sels, des abrasifs sur les
rangs, les rues et tout, qu'on s'aperçoit qu'il y a des agriculteurs qui pompent de l'eau pour
arroser les champs et pompent de l'eau qui devient de plus en plus salée et que leur bassin
de rétention pour l'eau pour arroser devient saline aussi.

280 Donc, on demande à ce que Ville de Laval et le gouvernement du Québec fassent
une utilisation rationnelle des sels de déglçage et autres produits qui contaminent l'eau de
surface et souterraine.

285 L'utilisation de l'eau en agriculture. Les agriculteurs utilisent l'eau de l'aqueduc, de la
rivière, de puits privés et de bassins de rétention. Pour ce qui est des puits, et en l'absence
de données importantes et d'une cartographie hydrogéologique de notre territoire, il est
difficile d'apporter des principes de gestion efficaces visant à protéger, à assurer la
ressource hydrique souterraine à long terme. Beaucoup d'agriculteurs pompent l'eau pour
arroser leurs grandes terres, mais on ne sait pas réellement quel est l'inventaire de notre
source d'eau souterraine et quelle est sa qualité.

290 Donc, on demande que le gouvernement du Québec et Ville de Laval fassent
l'inventaire et la cartographie du réseau hydrogéologique de notre territoire; que le
gouvernement du Québec élabore et adopte une réglementation afin de régler le conflit
d'usage. Parce que fort probablement qu'il peut y avoir à un moment donné un conflit d'eau,
295 parce qu'on ne sait pas où sont déterminées exactement les grandeurs des nappes
phréatiques.

300 Un autre point, les multiples activités reliées à l'eau. Bon, on disait, au début, Ville
de Laval, c'est une île. Il y a deux rivières, un grand lac. Il y a plusieurs utilisations qui sont
faites sur ces cours d'eau là. Sur la rivière des Prairies, on regarde, il y a beaucoup
d'embarcations à moteur; tandis que sur la rivière des Mille-Îles, c'est plutôt des petites
embarcations. C'est sûr qu'il y en a à moteur, mais c'est plus le canot qui se promène là-
dessus.

305 Donc, on s'est aperçu que les activités motorisées ont un impact majeur sur la qualité
de nos eaux à cause que, souvent, c'est le moteur deux temps et les hydrocarbures sont
mal brûlés et il y a énormément de rejets dans l'eau. Donc, si on veut traiter nos eaux et tout

et tout, je pense qu'il faudrait commencer aussi à voir à faire respecter la réglementation ou changer les types de moteur utilisés sur les bateaux.

310

Donc, pour ça, nous, on avait déjà écrit un mémoire lors de la consultation sur le nautisme et la sécurité publique sur l'eau, puis on demandait au gouvernement, puis c'est les mêmes recommandations qu'on reprend ici, qui sont:

315

- que le gouvernement du Québec élabore un projet de loi pour que les compagnies fabriquent de nouvelles embarcations équipées de moteur quatre temps, beaucoup moins polluant;

320

- que le gouvernement du Québec oblige les manufacturiers de moteurs deux temps à apporter des modifications techniques sur les embarcations existantes afin de réduire les rejets d'hydrocarbures;

325

- que le gouvernement du Québec, Ville de Laval et les Villes des rives avoisinantes interdisent les motomarines et autres embarcations de ce type dans les zones marécageuses et les hauts-fonds, protection des milieux fragiles;

330

- que le gouvernement du Québec et/ou Ville de Laval créent une bande de protection et limitent le long des frayères reconnues, des zones de nidification des oiseaux aquatiques et interdisent l'accès dans certaines baies fragiles.

335

Et pour terminer, on parle des berges, des îles et des plans d'eau. Ce qu'on s'aperçoit, c'est que la plupart des rives sont artificialisées. Ce sont des rives qui deviennent de plus en plus privées. Puis on s'aperçoit qu'on vit sur une île, mais on n'a pas aucun contact et les accès sont de plus en plus limités. Donc, ce serait intéressant de voir comment on pourrait mettre en place un programme pour faire des fenêtres d'ouverture sur nos cours d'eau.

340

C'est pour ça qu'on demande, nous, que Ville de Laval consacre ses efforts à l'acquisition, à la protection accrue des berges, des zones inondables et des îles et ce, afin de redonner vie à ces milieux et de permettre un accès public et une reprise des lieux par la population et par la faune.

345

Et le dernier point, qui est un point très important, mais qu'on n'a pas voulu élaborer beaucoup, parce qu'on se disait c'est un débat qu'on trouvait fragile, ce qui était l'exportation de l'eau. À cause des données manquantes, on a décidé de ne pas trop développer ce point-là.

350

Mais nous, avant de dire qu'on se prononce pour ou contre l'exportation de l'eau, on voulait que le gouvernement du Québec impose un moratoire sur les exportations de tous genres - en vrac, dérivation, Grand Canal, etc. - concernant les eaux de surface et

souterraines, tant et aussi longtemps qu'on n'aura pas toutes les données pertinentes pour faire un choix éclairé et sensé.

355 Et pour terminer, la conclusion. On espère que cette politique devrait principalement responsabiliser les intervenants, permettre une réelle coordination de la gestion de l'eau pour l'ensemble d'une même région - bassin hydrographique - et prendre en considération les besoins des différents usagers pour assurer la pérennité et la préservation de cette richesse.

360 Il nous apparaît essentiel que le gouvernement du Québec aide les municipalités à améliorer la gestion de l'eau en contribuant financièrement et en fixant de nouveaux objectifs.

365 Quant à la gestion des eaux souterraines, nous pensons qu'il est plus que temps de faire un inventaire quantitatif et qualitatif des nappes d'eau souterraine. Nous croyons que l'eau souterraine devrait être un bien public. Au lieu de rester un bien privé pour ceux qui le pompent, ça devrait être un bien collectif, au même titre que les cours d'eau.

370 L'eau est essentielle à la vie et n'a pas de substituts. L'eau du Québec devrait être considérée comme une richesse collective. Cette vision incitera peut-être le gouvernement du Québec à légiférer pour toute la population du Québec, afin que celle-ci bénéficie en premier lieu des retombées aux plans environnemental, social et économique, donc favoriser le développement durable de l'eau soutenable et viable.

375 C'est tout, merci.

LE PRÉSIDENT :

380 Merci, monsieur Garand. Vous dites que le Conseil régional de l'environnement est formé de douze membres, où se retrouvent plusieurs groupes environnementaux. Alors, vous avez des membres institutionnels, comme les autres conseils régionaux de l'environnement, j'imagine?

M. GUY GARAND :

385 Oui. Il y a la Régie régionale qui siège là-dessus, il y a le monde éducatif, il y a l'UPA, il y a l'entreprise privée et les groupes environnementaux.

LE PRÉSIDENT :

390 Si vous permettez, je vais vous poser une question sur une chose dont vous n'avez pas parlé.

M. GUY GARAND :

395 Oui, allez-y.

LE PRÉSIDENT :

400 Et ça m'a beaucoup étonné parce que les conseils régionaux, en général, insistent beaucoup là-dessus: c'est qu'il n'y a rien sur l'industriel dans votre mémoire. C'est un débat important entre Montréal, entre autres, et Laval. Et on sait que Montréal a des séries d'interventions assez lourdes à l'égard des industriels pour contrôler la pollution industrielle et la prévenir. Vous n'avez pas un mot sur la pollution industrielle. Est-ce que c'était une décision de votre Conseil ne pas aborder ce thème-là?

405

M. GUY GARAND :

410 Bon, on en a parlé, on a rencontré les gens de Ville de Laval aussi, mais c'est qu'on ne se retrouve pas avec le même type d'industries lourdes que Montréal a. Donc, on n'a pas la même problématique comme telle. C'est pour ça qu'on n'a pas traité de l'industrie. Parce que l'industrie, ici à Laval, n'est pas un grand pollueur, comparativement aux industries qu'il y a à Montréal.

LE PRÉSIDENT :

415

Et qu'est-ce que vous répondez à l'objection que Montréal nous a faite, et la CUM, en disant: «On subit un exode des entreprises, parce que les gens vont ailleurs parce que les autres villes n'ont pas de politique pour ressaisir l'industriel»? Alors, est-ce que vous faites de la concurrence déloyale?

420

M. GUY GARAND :

425 Non. Je ne pourrais pas me prononcer pour la Ville, mais je pense que ce serait plutôt de poser la question aux gens de la Ville, savoir quels sont les rejets faits par les industries. Quand j'ai posé la question, moi, on m'a dit que les rejets étaient minimes comme tels, ou ceux qui en avaient, ils les traitaient. Comme les compagnies pharmaceutiques, je crois qu'ils traitent leurs rejets.

LE PRÉSIDENT :

430

D'accord, merci.
Madame Gallichan.

Mme GISÈLE GALLICHAN, commissaire :

435

Deux points ont retenu mon attention. Les autres aussi, remarquez, mais ceux-là en particulier. Et c'est le point où vous dites que les usines d'épuration des eaux usées devraient fonctionner au niveau de la désinfection durant toute l'année.

440 Je crois que monsieur - si c'est bien son nom - monsieur Payette, lorsque nous avons
été en première partie d'audience, était venu nous expliquer que dans le cas, par exemple,
de La Pinière, rien que cette usine, de faire fonctionner le système de désinfection toute
l'année, ça signifiait des centaines de milliers.

445 **M. GUY GARAND :**

On parlait de 300 000 \$ de plus pour la faire fonctionner pendant les six mois
hivernaux.

450 **Mme GISÈLE GALLICHAN, commissaire :**

Les six mois hivernaux. Alors, c'est probablement aussi qu'on avait fait la jonction
pour toutes les autres usines, ce qui nous portait à un chiffre assez important.

455 Alors, puisque vous parlez des usines d'épuration, comment voyez-vous cet
investissement de fonds publics? Vous le voyez très nécessaire, nécessaire ou un petit peu
nécessaire?

M. GUY GARAND :

460

Moi, je dirais, c'est très nécessaire, parce que, comme je disais à des gens, c'est
travailler à moitié. On décontamine pendant six mois parce qu'on a simplement un contact
avec l'eau pour des activités nautiques, mais quand on arrive à la fin des activités nautiques,
on dit: «On arrête de désinfecter puis on fait des rejets bactériologiques dans l'eau.»

465

Puis quand tu jases avec les gens de l'usine de filtration d'eau potable, eux
préféreraient qu'on désinfecte l'hiver plus que l'été, parce que le traitement des bactéries est
beaucoup plus difficile parce que les bactéries tombent en latence l'hiver. Elles sont comme
en dormance. Donc, il faut traiter plus pour être sûr de désinfecter.

470

Mme GISÈLE GALLICHAN, commissaire :

475 Mais compte tenu des sommes que ça signifie et dans le contexte économique que nous vivons, est-ce que vous avez une solution pour cela? À part qu'à un moment donné il y ait des montants en provenance du gouvernement qui arrivent là-dessus, mais comme on en est présentement au resserrement partout, est-ce qu'il y a une solution que vous suggéreriez, vous?

M. GUY GARAND :

480 Je ne suis pas un spécialiste en bactériologie, je n'ai pas un doctorat dans le domaine, mais je crois qu'il serait intéressant de ne pas attendre d'avoir une épidémie ou d'avoir un taux de maladies. C'est de là qu'il faut savoir: est-ce que 300 000 \$ vaut la peine d'être économisé puis on prend une chance de contaminer une population, ou on dit: on paie 300 000 \$, on ne décontamine pas?

485 Parce qu'une population qui tombe malade par rapport à une bactérie risque de coûter beaucoup plus cher en traitement. Donc, peut-être commencer à penser à faire de la prévoyance au lieu de la guérison.

490

Mme GISÈLE GALLICHAN, commissaire :

Bon, bien, je vais vous amener à ce vers quoi je tente.

495 **M. GUY GARAND :**

Tentez.

Mme GISÈLE GALLICHAN, commissaire :

500

Dans certains cas, certains groupes ont dit qu'il faudrait que même les municipalités, à un moment donné, contribuent si elles dépassent tel type de qualité de rejets, contribuent, qu'il y ait une redevance ou, enfin, une pénalité à payer et cela de la part même des municipalités ou communautés urbaines. Alors, j'aimerais ça vous entendre là-

505

M. GUY GARAND :

510 Bien, c'est une des recommandations qu'on demande, à un moment donné, qu'on demande au gouvernement du Québec de légiférer dans les normes de rejets, donc à lui à déterminer qu'on ne devrait pas rejeter plus ou tel type de bactéries. À ce moment-là, il y aura des pénalités à infliger aux municipalités. Mais je pense que c'est au gouvernement du Québec à prendre ses responsabilités là-dessus puis de décréter une loi comme telle et la mettre en application.

515

Parce que souvent, on regarde du côté environnemental le nombre de lois qui existent, on est quand même désuet. On est en train de mettre la réglementation à jour. Mais ce n'est pas faire des lois pour des lois, mais il faut les faire appliquer aussi puis les faire respecter.

520

Mme GISÈLE GALLICHAN, commissaire :

Vous excluez les écoles, les hôpitaux de la «taxe d'eau» pour l'utilisation, enfin, le gaspillage, enfin, les quantités d'eau. Pourquoi?

525

M. GUY GARAND :

Ici, à Laval, ces gens-là font partie des institutions, ils ne paient pas de taxe d'eau. Pourquoi? Ce n'est pas moi qui ai décidé qu'il en soit ainsi.

530

Mme GISÈLE GALLICHAN, commissaire :

Parce que ça aussi, je dois vous dire dans certains cas, on nous dit que pour diminuer le gaspillage, les chasses d'eau qui fuient dans les écoles sans que personne les répare et même dans les hôpitaux aussi, les gens disent: «Il faudrait que les institutions soient taxées.»

535

M. GUY GARAND :

Bien, au bout de la ligne, c'est encore le contribuable qui va payer. C'est toujours une manière détournée de faire payer le contribuable. Moi, je pense que c'est à chacun à s'assurer que tout fonctionne très bien.

540

Mme GISÈLE GALLICHAN, commissaire :

Ma dernière question. Lorsque vous demandez que le gouvernement impose un moratoire sur les exportations, vous dites «de tous les genres». Est-ce que vous incluez l'eau embouteillée aussi?

545

550

M. GUY GARAND :

Oui, parce que la plupart des eaux embouteillées viennent des nappes phréatiques. Quand on regarde la problématique qu'on a eue cet été - on a eu une période de sécheresse - est-ce qu'elle va se répéter? On ne le sait pas, puis on ne connaît pas nos inventaires d'eau souterraine comme telle. Puis v'là quelques années, c'était nos grands cours d'eau du Grand Nord, qu'Hydro-Québec avait de la misère à remplir ses réservoirs, puis on parle de faire un canal de dérivation.

555

560 Donc, avant de faire des canaux de dérivation, de pomper dans nos nappes
phréatiques, faire de l'eau embouteillée, etc., je sais que c'est une question économique,
mais je pense qu'il faut aller au-delà de ça, il faut regarder au niveau développement
durable.

565 **M. CAMILLE GENEST, commissaire :**

Monsieur Garand, le CRE de Laval a pris la peine de proposer que Ville de Laval
continue de gérer la production et la distribution de l'eau potable. Est-ce qu'il y a une crainte
derrière cette proposition-là? Est-ce qu'il y a des perspectives en vue, des projets?

570 **M. GUY GARAND :**

Bon, on a déjà entendu parler qu'il y aurait peut-être une possibilité de privatiser
l'eau. Mais on sait que si on va dans le privé, en général, l'entreprise privée est là pour les
biens pécuniaires, elle est là pour faire de l'argent.

575

Donc, ce qu'on aurait comme crainte en léguant la responsabilité à des entreprises,
ce serait de voir: est-ce que les entreprises tournent les coins ronds pour essayer
d'économiser? Puis en essayant d'économiser sur des traitements d'eau potable, bien, on
risque encore là d'arriver à contaminer des gens. Parce qu'on va jouer juste sur la ligne. Je
pense qu'on va toujours jouer sur la clôture pour pas tomber à gauche ni à droite.

580

585 **M. CAMILLE GENEST, commissaire :**

Alors, la raison principale de votre opposition à l'entreprise privée, c'est que vous
craignez qu'on joue sur la marge de manoeuvre pour atteindre le profit au détriment de la
qualité.

585

590 **M. GUY GARAND :**

Il y a ça, oui. Puis il y a le deuxième fait, c'est que toutes les infrastructures ont été
payées par les contribuables, tout ce qu'on appelle les services d'aqueduc, services
d'égout, les usines et tout. Je ne vois pas pourquoi, payé par les contribuables à même nos
taxes, pourquoi on relaierait ça à l'entreprise privée pour la gestion.

590

595 **M. CAMILLE GENEST, commissaire :**

Mais il y a plusieurs formules possibles. La Municipalité pourrait demeurer
propriétaire des actifs et donner la gestion du système à l'entreprise privée.

595

600 **M. GUY GARAND :**

Oui.

600

M. CAMILLE GENEST, commissaire :

605

Mais même ça, vous, vous y êtes opposé pour des raisons...

M. GUY GARAND :

610

J'aurais une certaine crainte au niveau de... pour le respect de la qualité.

M. CAMILLE GENEST, commissaire :

615

D'accord. Vous n'avez pas pris la peine de formuler la même proposition pour les eaux usées. Est-ce que ça veut dire que ce serait plus acceptable pour vous?

M. GUY GARAND :

620

Non, pas plus acceptable.

M. CAMILLE GENEST, commissaire :

Parce que l'eau potable, c'est plus inquiétant?

625

M. GUY GARAND :

J'en bois tous les jours.

M. CAMILLE GENEST, commissaire :

630

D'accord. Concernant l'analyse de l'eau souterraine, vous recommandez que la population soit informée et qu'elle soit invitée à faire analyser deux fois par année son eau de consommation.

635

M. GUY GARAND :

Oui.

M. CAMILLE GENEST, commissaire :

640

D'abord, deux fois par année plutôt qu'une ou trois, est-ce que vous avez une base scientifique là-dessus?

M. GUY GARAND :

645

Non, du tout. C'est simplement, moi, je dis, deux fois par année, c'est un minimum qui devrait être fait pour s'assurer d'avoir une eau de qualité. Surtout quand vous jasez avec des gens, il n'y a personne présentement... il y en a qui ne font même pas analyser leur puits une fois par année.

650

M. CAMILLE GENEST, commissaire :

Et est-ce que vous pensez que ça devrait être obligatoire pour des raisons de santé publique?

655

M. GUY GARAND :

Je pense que oui.

660

M. CAMILLE GENEST, commissaire :

Oui?

M. GUY GARAND :

665

Oui. Je dirais même oui.

M. CAMILLE GENEST, commissaire :

670

Parce que vous ne le recommandez pas, mais là vous seriez d'accord avec l'obligation.

M. GUY GARAND :

675

Oui.

M. CAMILLE GENEST, commissaire :

680

Oui?

M. GUY GARAND :

685 Bien, s'ils ne veulent pas le faire, qu'ils ne le fassent pas, mais je pense que c'est une question de santé pour la famille. Moi, je sais bien qu'avoir un puits... je vais chez mes parents dans le Nord, ils ont un puits, puis l'eau est analysée deux-trois fois par année.

M. CAMILLE GENEST, commissaire :

690 Non, mais je vous pose la question à l'égard de la responsabilité publique du gouvernement et de la Municipalité de protéger la santé. Alors, vous dites que ça devrait être obligatoire. C'est sûr que c'est dans l'intérêt des consommateurs.

M. GUY GARAND :

695 Oui.

M. CAMILLE GENEST, commissaire :

700 Le fonds que vous recommandez pour la conservation des zones humides et des habitats, est-ce que c'est le type de fonds qui existe, par exemple ce que Canards Illimités fait, qui utilise ses crédits pour acheter des milieux humides et les aménager, ou la Fondation québécoise de la faune, est-ce que c'est ce type d'activités que vous avez à l'esprit?

705 **M. GUY GARAND :**

710 C'est en plein ça, mais ce serait des fonds qui seraient publics. Parce que souvent, les zones humides ici à Laval, ce n'est pas des grandes zones qui intéressent Canards Illimités ou Fondation québécoise de la faune. Mais on est en train de perdre du terrain. Puis connaissant la richesse de ces milieux humides là et la valeur écologique, environnementale au niveau des purifications d'eau, je crois qu'on devrait penser à préserver ça pour maintenir notre nappe phréatique aussi en bon état et de bonne qualité.

M. CAMILLE GENEST, commissaire :

715 Merci.

LE PRÉSIDENT :

720 Dernière petite question. Vous avez fait une distinction, à propos des zones inondables, entre la partie plus proprement urbaine et la partie rurale. Pourquoi vous faites cette distinction-là?

M. GUY GARAND :

725

C'est parce qu'on constate qu'il y a en zone... c'est surtout en zone agricole. J'ai vu moi-même, j'ai participé à une émission de télévision, à Enjeux, qu'ils remblayaient dans la zone inondable 0-20 ans. Et quand j'ai fait ce reportage-là avec Radio-Canada, et même Radio-Canada, on a su à la dernière minute que c'était exclu de la politique Québec-

730

Canada.
Puis on trouve ça regrettable qu'il y ait une réglementation qui existe pour les terrains privés, que tu n'as pas le droit de remblayer, tu n'as pas le droit d'intervenir, mais que les agriculteurs ont le droit d'intervenir puis ils ont une grande superficie de leurs terres qui sont en zone inondable 0-20 ans. Ils ne devraient pas être une classe à part, surtout que...

735

LE PRÉSIDENT :

C'est-à-dire, est-ce que vous voulez dire que vous voudriez empêcher l'agriculture dans la zone 0-20 ans?

740

M. GUY GARAND :

C'est soit l'empêcher ou le remblayage. Parce que ce qu'on voit, ce que j'ai vu ici, à Laval, c'est qu'on remblaie jusqu'à 2 mètres et on met des serres. On fait de la serriculture comme telle.

745

C'est simplement pour conserver un milieu riche et fragile. Et surtout quand on connaît qu'on remblaie les zones inondables, à un moment donné, il va arriver un coup d'eau, l'eau monte et l'eau va en accélérant. Donc, on va avoir des problèmes. On l'a vu ailleurs.

750

LE PRÉSIDENT :

C'est ça. Parce que par ailleurs, une zone inondable est souvent une terre très féconde, parce qu'elle est inondée au printemps pendant quinze jours et après ça elle est enrichie.

755

M. GUY GARAND :

Oui, exactement.

760

LE PRÉSIDENT :

Donc, c'est l'idée qu'il y en a qui le remblaient pour ensuite y construire d'autres choses.

765

M. GUY GARAND :

770 Oui, oui, ils construisent des... ce que moi surtout, j'ai vu, c'est des serres et des
bâtiments.

LE PRÉSIDENT :

775 Ça marche. Alors, monsieur Garand, merci beaucoup.

M. GUY GARAND :

780 Merci beaucoup.

LE PRÉSIDENT :

785 C'est gentil à vous. Alors, bonne chance à votre Conseil régional de
l'environnement.

M. GUY GARAND :

790 Merci.

LE PRÉSIDENT :

795 Alors, madame Lyse Généreux, s'il vous plaît.

Mme LYSE GÉNÉREUX :

800 Bonjour, messieurs et madame les commissaires!

LE PRÉSIDENT :

805 Bonjour, madame!

Mme LYSE GÉNÉREUX :

810 Étant donné l'envergure du dossier, je ne veux pas empiéter non plus sur le temps
des autres, je me contenterai du résumé et de la conclusion. Est-ce que ça vous va?

LE PRÉSIDENT :

815 Parfait.

Mme LYSE GÉNÉREUX :

815 Je commence par le résumé. Une île, une Ville, une MRC, une région, mais surtout une business. Une citation tirée du livre «Des hommes et du Pouvoir», de 1985, de Ronald Bussey, ex-membre du Comité exécutif de Ville Laval résume bien la situation et l'orientation de Ville Laval:

820 «Le véritable débat (..), c'est de savoir qui, des citoyens ou d'une poignée de gens d'affaires, exercera le pouvoir. Pour l'instant, ces derniers sont bien en selle.»

825 Et le sont toujours plus que jamais. Le présent mémoire couvre quatre grands sujets qui ont été traités lors des séances du BAPE en mai dernier: le contrôle biologique des moustiques; les berges de la rivière des Mille-Îles; les zones inondables et l'assainissement des eaux.

830 À la lecture des transcriptions de données desdites séances, je fus particulièrement frappée par les inexactitudes et le manque de clarté des renseignements transmis aux commissaires. Ce mémoire, résultat de quatre années d'enquête et de recherche, vise donc à donner un portrait plus juste de la situation qui prévaut le long de la rivière des Mille-Îles. J'espère seulement que mon travail ne soit pas inutile et que des actions positives et concrètes soient générées à court terme. Je fus aidée dans mon travail par des spécialistes en environnement, dont un avocat en droit environnemental et un journaliste enquêteur.

835 Partie 1, le contrôle biologique des moustiques. Étant à l'origine du mouvement S.O.S. Moustiques, en juillet 1995, pour l'épandage du larvicide biologique BTI sur la bande riveraine de la rivière des Mille-Îles, je me suis donc informée plus à fond.

840 Ce volet vise à vous donner plus de renseignements sur ce sujet quant au produit, aux modes d'application, à la relation de cause à effet et à l'impact environnemental. J'ai noté que peu d'intervenants ont été en mesure de vous informer adéquatement, au point que je me suis demandée si les fonctionnaires du ministère de l'Environnement émettaient des certificats d'autorisation comme on distribue des bonbons.

845 La partie 2, c'est les berges de la rivière des Mille-Îles. Il n'y a à peu près aucune berge lavalloise aménagée le long de cette rivière. L'organisme Éco-Nature n'a qu'un port d'attache sur la rive de la rivière et gère les activités du concept du parc de la rivière des Mille-Îles.

850 La seule berge publique potentielle à un véritable développement environnemental est le site des ex-plages Idéale et Jacques-Cartier à Auteuil, propriété de la Ville depuis 84. Après 15 ans, des centaines de milliers de dollars plus tard, une multitude de démarches de la part des citoyens pour amener la Ville à remplir ses promesses d'aménagement, ce superbe site est toujours à l'abandon.

855 Dans ce volet, vous y trouverez l'historique du site et aussi un questionnement sur le véritable rôle de diverses corporations municipales à vocation environnementale. Il est clair que la volonté politique d'aménager ces sites à des fins écologiques et récréo-touristiques n'y est pas et c'est très inquiétant quand on sait que le zonage de ces sites permet la construction résidentielle et parc de maisons mobiles, d'autant plus que le schéma d'aménagement urbain ne prévoit aucun développement à caractère écologique à cet endroit.

860 La partie 3 couvre les plaines inondables de la rivière des Mille-Îles. Ce volet démontre surtout que les plaines inondables de la rivière sont en voie de disparition à court terme. Étonnant que les fonctionnaires, aux séances du BAPE, n'aient pas pu donner une évaluation juste de la situation, pas plus qu'ils ne savaient quelle longueur ont les rives lavalloises de cette rivière.

870 À la lumière des éléments que vous trouverez dans ce dossier, la collusion entre la Ville et la Division régionale de l'environnement me semble évidente. S'arranger pour être conforme aux normes à tout prix, quitte à modifier les données réelles ou à mentir aux citoyens, ne semble pas rebuter nos administrations publiques locales. Très bientôt, nous pourrons dire: «Adieu, arbres, canards, renards, lièvres, castors, frayères et maringouins!» Place au béton, mais dans l'intérêt de qui?

875 Partie 4, je parle d'assainissement des eaux. Le Programme d'assainissement des eaux existe depuis 20 ans. L'usine de La Pinière est en opération depuis près d'un an. Six chantiers majeurs de travaux d'égouts en même temps dans Saint-François depuis juin dernier; manque-t-il de planification? Et pourtant des centaines de résidences de la pointe est de l'île «flushent» toujours directement dans la rivière. Une visite sur notre «Promenade des Égouts» vous convaincra.

885 Comment est-ce possible encore dans la deuxième plus grande ville au Québec, même si les citoyens de ce secteur paient la taxe pour ce programme? Et qu'ont fait la Corporation de mise-en-valeur de la rivière des Mille-Îles et Action Environnement pour nettoyer le fond de la rivière qui ressemble à un dépotoir? Avec le niveau d'eau très bas cet été, la rivière nous a livré ses secrets et l'occasion était idéale pour procéder à cette corvée.

890 Partie 5, la conclusion. Eaux Troubles vise le même but que «L'erreur boréale» de Richard Desjardins: une tentative ultime pour sauver ce qui reste de cette richesse naturelle renouvelable, mais non inépuisable, l'eau. Comme disait Desjardins: «C'est de la légitime défense.»

895 Est-ce que le gouvernement aura le courage politique de prendre les mesures qui s'imposent afin de sauver ce qui peut encore l'être? Une série d'actions concrètes applicables à court terme sont suggérées dans ce document; mais la volonté politique y est-elle? L'avenir le dira.

900 Je continue tout de suite à la conclusion, à la lumière de toutes ces éléments-là. À la
lumière des données et renseignements colligés dans ce document, l'écosystème de la
rivière des Mille-Îles est sérieusement en péril avec toutes les conséquences néfastes sur
nos ressources naturelles et sur la population. Le massacre des rives est en train de se
compléter par la coupe à blanc et le remblayage des dernières grandes plaines inondables
de la rivière au profit des promoteurs.

905 Malgré toutes les lois et règlements qui existent, la destruction se poursuit
inexorablement. Comment est-ce possible? Les lois et règlements ne sont pas appliqués
avec rigueur. Il y a tellement d'exceptions et de dérogations, que ces lois et règlements sont
parfaitement inefficaces. Alors, pourquoi les contribuables paient-ils pour une législation et
910 une réglementation inutiles? Les lois et règlements sont-ils devenus une source de revenus
en forçant de cette façon de nombreuses demandes de dérogation? Car des demandes de
dérogation, en principe, ça se paie, pas vrai?

915 À quoi sert aussi de payer des millions de dollars pour des cartographies «erronées»
de telle façon qu'il devient facile de contourner à peu près toutes les lois ou règlements? À
quoi ça sert de légiférer ou de réglementer si, en même temps, nos administrateurs se
donnent les moyens de contourner leur propre législation et réglementation?

920 À quoi sert aussi à une Municipalité de réglementer si, elle-même, ne respecte pas
ou ne fait pas respecter ses propres règlements, comme un intervenant l'a démontré aux
séances de mai dernier? À quoi sert une réglementation municipale, si cette municipalité n'a
aucune obligation légale, à ma connaissance, de la faire respecter ou de la respecter elle-
même?

925 Ce sont des questions que je me suis posées tout au long de mon enquête, pour en
conclure que lois ou pas, règlements ou pas, le résultat est le même, un massacre
écologique au profit des promoteurs. La dictature capitaliste à son meilleur.

930 Pour sauver ce qui reste des rives de la rivière des Mille-Îles, plusieurs mesures
pourraient ou devraient être appliquées sans délai:

- faire remettre à l'état naturel sans délai, aux frais des promoteurs et non des
citoyens, tout ce qui est encore récupérable;
- 935 - faire décontaminer les sols vacants remblayés avec toutes sortes de débris,
asphalte, béton, etc., et les remettre à l'état naturel;
- faire aménager et dézoner les berges des ex-plages Idéale et Jacques-Cartier, à
Auteuil, à court terme, pour les rendre à leur vocation première: parc récréo-touristique à
940 caractère écologique, raison pour laquelle ces terrains ont été expropriés;

- remettre la juridiction des zones inondables au gouvernement provincial, car elles font partie intégrante du lit de la rivière qui est sous juridiction provinciale;

945 - resserrer les lois et règlements sur les zones inondables, mais surtout dans leur application en assurer un suivi et un contrôle rigoureux, éliminer la plupart des exceptions;

- assurer un suivi et un contrôle rigoureux sur l'utilisation des fonds publics octroyés en subventions pour des fins environnementales et/ou récréo-touristiques;

950 - s'assurer que les corporations municipales ou organismes créés à des fins environnementales et/ou récréo-touristiques remplissent leur rôle et livrent la marchandise lorsqu'elles fonctionnent avec les fonds publics;

955 - repenser la structure unique de Laval - une ville, une MRC, une région - car dans sa forme actuelle, cette structure en fait un État dans l'État à l'abri d'interventions extérieures;

960 - et pourquoi pas une Commission de protection des eaux sur le même principe que la Commission de protection du territoire agricole?

- exiger des descriptions techniques précises sur les énoncés des règlements d'emprunt ou de changement de zonage, de façon à ce qu'il n'y ait aucune ambiguïté quant à la localisation et l'étendue de l'emplacement visé par ledit règlement.

965 Pour appliquer ces mesures, il est certain qu'un courage politique s'impose. Le gouvernement a le pouvoir législatif d'agir et la situation est urgente. La rivière des Mille-Îles crie «Eau Secours!» En avoir eu les moyens, j'aurais pu monter un documentaire, tout aussi percutant que «L'erreur Boréale» de Richard Desjardins, démontrant de façon évidente la destruction systématique de nos ressources naturelles: après nos forêts, notre eau. Que nous restera-t-il après, sinon la vision d'un tiers-monde potentiel? Comme disait Richard Desjardins: «Mon action en est une de légitime défense.»

LE PRÉSIDENT :

975 Merci, madame Généreux. Vous vous êtes lancée sur un gros travail. Ma première question va porter sur la première section de votre mémoire, sur l'utilisation du BTI pour combattre les moustiques, en particulier les maringouins.

980 Vous dites que vous vous êtes impliquée là-dedans et que vous avez été favorable à l'épandage du BTI. Est-ce que je me trompe?

Mme LYSE GÉNÉREUX :

985 Non, non.

LE PRÉSIDENT :

990 C'est vrai?

Mme LYSE GÉNÉREUX :

Allez-y, parfait.

995 **LE PRÉSIDENT :**

Or, les arguments que vous donnez m'apparaissent plutôt contre. Par exemple, vous dites:

1000 «Aucune étude d'impact environnementale ne semble avoir été faite par le ministère de l'Environnement avant d'émettre un certificat d'autorisation pour l'épandage dudit larvicide biologique. Est-ce que le Ministère distribue les CA comme des bonbons ou est-ce seulement une technicalité administrative pour être conforme aux normes?»

1005 Alors, donc, vous êtes un peu en colère contre le ministère de l'Environnement parce que vous dites: «Il n'a pas suffisamment fait sa job», mais...

Mme LYSE GÉNÉREUX :

1010 Exact.

LE PRÉSIDENT :

1015 Mais de votre part, vous êtes favorable à...

Mme LYSE GÉNÉREUX :

1020 À la mesure des connaissances que je suis allée chercher. Parce que je peux vous dire qu'ils appliquaient ça pratiquement dans la cour chez nous. J'habitais au coeur du marécage, si vous voulez. Alors, quand ils passaient, soit par l'épandage en hélicoptère ou à pied, bien, on se parlait chaque bord de la clôture. Alors, là, je me suis informée effectivement qu'est-ce qui arrivait puis c'était quoi le produit. Puis on a eu du renseignement très valable de la part du contracteur, qui est C.D.G. Environnement.

1025 Mais je me suis étonnée, moi, à la lecture des audiences de mai dernier, que le Ministère n'ait pas pu vous donner plus de renseignements que ça sur le sujet. Il me semble

1030 quand on procède à un épandage de cette nature, que c'est au Ministère à vérifier l'alpha et l'oméga de tout ça et d'en informer adéquatement les gens. Mais j'ai eu l'impression que comme les gens, s'ils étaient rentrés là, puis: «Tu me donnes-tu un certificat d'autorisation pour ça», puis ça finit là. C'est l'impression que ça m'a fait.

Je ne vous dis pas que c'est comme ça que ça s'est passé. Mais moi, comme citoyenne, c'est comme ça que je l'ai perçu.

1035 **LE PRÉSIDENT :**

Et les informations que vous avez voulu avoir, vous les avez eues du promoteur. Vous les avez eu de...

1040 **Mme LYSE GÉNÉREUX :**

1045 Directement du contracteur. On est allé au Cap-de-la-Madeleine, à leurs bureaux. On a suivi les gens sur le terrain. Quand l'hélicoptère est arrivé puis il a atterri un petit peu plus loin, on l'a vu, on est parti en courant, on est allé à l'hélicoptère: «Qu'est-ce que tu fais là? Puis où tu vas? Puis qu'est-ce que tu fais?» Et c'est là qu'on nous a montré des photos aériennes des zones d'infestation.

1050 J'ai été très surprise de voir ça. On pouvait identifier clairement que ce n'est pas un épandage sur tous les terrains privés. Ça, c'est relié à la source du problème, qui sont les zones inondables, les marécages, les marais environnants, les fossés qu'il pouvait y avoir, mais jamais sur propriété de particuliers. C'était propriétés publiques et privées, mais les propriétés de promoteurs, en général, les zones inondables.

1055 **LE PRÉSIDENT :**

Merci.

Monsieur Genest.

1060 **M. CAMILLE GENEST, commissaire :**

1065 Madame Généreux, dans votre mémoire, vous revenez souvent sur la question de la non-application des règlements, du manque de suivi, du manque de contrôle et que les lois et règlements sont faits mais que, comme vous dites, à quoi ça sert si on ne les applique pas.

Comment pensez-vous que la politique sur l'eau, qui sera vraisemblablement adoptée par le gouvernement, et les mesures législatives réglementaires ou normatives qui y seront associées, comment pensez-vous que ça pourrait être différent?

1070 **Mme LYSE GÉNÉREUX :**

1075 Bien, moi, j'ai l'impression que le gouvernement, dans l'ensemble peut-être, se déresponsabilise peut-être un peu trop. À savoir quel mécanisme il pourrait utiliser, puis tout ça, moi, je n'ai pas la compétence pour établir ça. Tout ce que je vous donne, c'est qu'est-ce qui se passe, qu'est-ce que je vois.

M. CAMILLE GENEST, commissaire :

1080 Par exemple, est-ce que vous pensez qu'une police de l'eau, comme dans certains pays, serait une idée à exploiter?

Mme LYSE GÉNÉREUX :

1085 Je ne connais pas les polices de l'eau, mais ça pourrait peut-être être une suggestion en autant qu'elle fait bien son travail.

1090 Moi, je sais, comme citoyenne, j'ai signalé plusieurs choses. Je me suis débattue, en particulier dans le dossier des berges et des zones inondables, à de très hauts niveaux gouvernementaux. J'ai une correspondance d'une cinquantaine de pages - je peux même vous donner les numéros au Ministère, au cabinet des ministres, si vous voulez, des dossiers - faisant part d'un paquet de choses, pour arriver puis me faire dire: «Bien, ils sont conformes aux normes.»

1095 J'ai quelqu'un, un CGA du ministère des Affaires municipales est venu chez nous, a constaté sur les lieux certains faits, y compris les fausses rues indiquées sur les plans. Puis tout ce que je me suis fait répondre: «Bien, ils sont conformes aux normes», c'est tout. Alors, moi, ça met la crédibilité du système en jeu, en doute, en tout cas, dans mon esprit. Parce que même quand vous le signalez...

1100 Je vais vous donner un exemple plus concret. Sur les propriétés de la Ville, j'ai signalé de l'herbe à poux parce que la Ville a une réglementation là-dessus, en particulier sur les berges des plages Jacques-Cartier et Idéale, quelqu'un d'Action Environnement est venu, a constaté les faits, a fait son rapport. Elle a fait son travail comme elle devait le faire.

1105 Mais deux semaines après, rien n'a été fait. On rapplique encore une fois. Tout ce que la personne me dit: «Bien, j'ai reçu un papier des Travaux publics comme quoi ça avait été fait.» Ils ne sont jamais venus.

1110 Ça fait qu'il se passe des papiers quelque part là. Si on gère juste par papier et non selon les faits sur les lieux, sur le terrain, bien, je pense qu'on n'est pas sur une bonne voie, pas du tout. C'est de gérer selon les faits, je pense, qui serait la solution.

M. CAMILLE GENEST, commissaire :

1115 Et les zones inondables, vous pensez qu'il y aurait une meilleure garantie si elles étaient sous juridiction gouvernementale?

Mme LYSE GÉNÉREUX :

1120 Oui, mais surtout indépendantes des ministères. Parce que là, ça se lance la balle, les Affaires municipales à l'Environnement. J'ai même fait affaire avec la Sécurité publique en demandant des analyses de mouvement de sol, en demandant des études hydrologiques - pas géologiques, hydrologiques - des lieux et je sais que ça se fait. Puis là, bien, on m'a promenée pas mal.

1125 J'ai même appelé à l'Hydro-Québec pour avoir les cartes de risque d'inondation de Hydro-Québec par rapport à la rivière des Mille-Îles, puis monsieur Ladet, je crois, m'a répondu très spontanément, il dit: «Oui, on a ces cartes-là.» Il dit: «La Sécurité publique en a une copie et c'est de ces cartes-là qu'on s'est servi pour faire l'évacuation lors des inondations du Saguenay.»

1130 Deux semaines après, j'essaie au ministère de Sécurité publique, je ne trouve rien. Je rappelle monsieur Ladet. Puis là, tout d'un coup, là, il n'avait plus ça, ces affaires-là. Ça n'existait pas. Mais je sais très bien que ça existe, mais je n'ai jamais été capable de mettre la main dessus.

1135 Parce que si Carillon rouvre une journée, l'Outaouais ou la Gatineau déborde, on va avoir bien du plaisir en tant que citoyens, je vous jure. Les compagnies de moteur vont faire de l'argent.

1140 **M. CAMILLE GENEST, commissaire :**

Mais comment ça pourrait être géré de façon indépendante des ministères, comme vous dites?

1145 **Mme LYSE GÉNÉREUX :**

Moi, je vous suggère une Commission de protection des eaux, comme la Commission de protection du territoire agricole qui me semble très efficace. Je prends ça comme modèle. Mais là, je ne connais pas tous les mécanismes à l'intérieur de ça, les modalités ou quoi que ce soit. Qui participe à ça, je ne le sais pas.

1150 Mais je sens que c'est indépendant de tous les ministères, parce que quand on parle de zones inondables, on touche les Affaires municipales, on touche l'Environnement, on touche la Sécurité publique. On touche un paquet de ministères, puis tout le monde se lance la balle. Ce qui fait qu'au bout, bien, ce n'est pas efficace.

1155 **M. CAMILLE GENEST, commissaire :**

1160 Alors, selon ce principe-là, les zones inondables seraient protégées comme les zones agricoles et dézonées par une commission comme la CPTAQ, au besoin.

Mme LYSE GÉNÉREUX :

1165 Probablement que ça serait plus efficace.

Mme GISÈLE GALLICHAN, commissaire :

Vous voyez donc à cette commission du pouvoir décisionnel et final?

1170 **Mme LYSE GÉNÉREUX :**

Exact, oui.

Mme GISÈLE GALLICHAN, commissaire :

1175 Et non pas seulement quelque chose de consultatif.

Mme LYSE GÉNÉREUX :

1180 Exactement. Puis c'est qu'en même temps... parce que consultatif, ça fait des années qu'on consulte sur les zones inondables puis on est tout en train de les perdre. Ça fait que je ne vois pas l'efficacité de ça. Parlez-moi plus de consultation. Les faits sont là.

1185 Mais je voyais ça comme un pouvoir décisionnel, effectivement. C'est qu'ils sont moins sujets aussi à des manipulations internes, en vase clos. Comme actuellement: «Une île, une Ville; une MRC, une région», c'est plus facile à jouer dans le vase. Tandis qu'une commission, avec l'envergure et les pouvoirs qu'elle pourrait avoir, ce serait peut-être plus difficile. Ce serait plus efficace, en tout cas.

1190 **Mme GISÈLE GALLICHAN, commissaire :**

Précisément, il y a des commissions comme celle-là, parfois ont cette critique de la part de gens de l'extérieur. La Commission de protection du territoire agricole, par exemple, certains disent: «Ah! bien, c'est l'UPA qui domine ça.» Donc, il y a des critiques de cet ordre-là.

1195 Alors, comment la composition d'une telle commission, pour vous, apparaîtrait? En provenance de l'extérieur? Est-ce que vous avez une idée de qui pourrait composer cette commission?

1200

Mme LYSE GÉNÉREUX :

On pourrait peut-être prendre quelque chose que je vois au BAPE. Il y a peut-être un volet aussi de la consultation publique qui pourrait être intéressant à regarder par région, à l'intérieur de ça.

1205

Mme GISÈLE GALLICHAN, commissaire :

Je voulais aussi vous poser une question en regard de ce que monsieur Garand, qui vous a précédée au micro, nous a dit. Lui évidemment abordait la portion du secteur agricole en ce qui regarde la zone inondable 0-20 ans. Vous semblez aborder beaucoup plus, dans votre partie numéro 3, le remblayage qui se fait et aussi le déboisement qui se fait dans des secteurs donc qui ont dû être dézonnés puisque ça devient du résidentiel.

1210

1215 **Mme LYSE GÉNÉREUX :**

Exact.

Mme GISÈLE GALLICHAN, commissaire :

1220

À votre idée, si on ajoute pour ce qui est du secteur de Ville de Laval, de l'ensemble de l'île Jésus d'ailleurs, la proportion qu'a touchée monsieur Garand, donc le secteur agricole, puis tout ce que vous décrivez, vous, qu'est-ce que ça peut donner? Qu'est-ce qu'il reste à part ça? Est-ce qu'il en reste des secteurs où il n'y aurait pas de problèmes?

1225

Mme LYSE GÉNÉREUX :

Bien, je ne vois pas, je ne comprends pas tellement bien votre question.

1230 **Mme GISÈLE GALLICHAN, commissaire :**

Je veux dire, est-ce qu'on doit considérer que, finalement, c'est toute la périphérie de l'île Jésus qui est affectée par ce que vous et votre prédécesseur au micro...

1235 **Mme LYSE GÉNÉREUX :**

Ce que je vois, moi, actuellement, c'est l'île Jésus, point. Je me limite à l'île Jésus. Je ne suis pas allée fouiner partout, en fin de compte. Mais de la façon que ça opère actuellement à l'île Jésus, faites les lois que vous voudrez, faites les règlements que vous voudrez, comme c'est là, dans la structure actuelle, il n'y a rien à faire.

Puis dépêchez-vous parce que l'année prochaine, les zones inondables, il n'y en a plus ou presque à Ville Laval. Je pourrais vous dire que ce qui resterait, là, ça représenterait peut-être 10 %. C'est à vue d'oeil, là, comme simple citoyenne, mais j'ai patrouillé la rivière des Mille-Îles, croyez-moi.

Quand je regarde la cartographie de zones inondables, je m'excuse, mais je n'ai pas vu aucun nom d'ingénieur ou d'arpenteur pour en certifier les données. Puis je comprends très bien pourquoi, il n'y en a pas un qui va vouloir se faire radier de son Ordre parce que les données ont été tripotées. Je regrette infiniment, mais c'est le mot que j'emploie. Il est fort. Je l'ai vérifié, contre-vérifié. J'ai signalé les faits. J'ai demandé des corrections de cartographie, faits en main: «Venez voir», on m'a carrément envoyé promener.

On a même eu l'audace de me rire dans la figure en me disant ou en m'écrivant même: «Est-ce que vos données sont supportées par des plans d'arpenteur ou des théories d'arpenteur?» Alors que le cas que je visais particulièrement, l'étude géotechnique disait qu'ils étaient accompagnés d'un arpenteur géomètre, et le promoteur du terrain est lui-même arpenteur géomètre. Si ce n'est pas rire dans la face du monde, je ne sais pas c'est quoi.

1260 **Mme GISÈLE GALLICHAN, commissaire :**

À votre avis, et c'est ce que vous nous laissez entendre, dans l'éventualité d'intempérie majeure...

1265 **Mme LYSE GÉNÉREUX :**

Ah! ça, c'est sûr.

1270 **Mme GISÈLE GALLICHAN, commissaire :**

... il y a des risques de sinistre ou de catastrophe.

Mme LYSE GÉNÉREUX :

1275 Sur les cartes, on montre des zones 20-100, mais ce sont des zones récurrentes, qui ont été déguisées en 20-100, voyez-vous, avec des petits + ou - sur les élévations géodésiques.

1280 Puis moi, je peux vous dire, par expérience, à l'endroit - un cas que je vous relate - où on a placé un égout, les regards d'égout, les «man hole» qu'on appelle, il y en a un dont la fonction semble n'être que de récupérer les eaux de surface et même une source naturelle de façon à assécher le terrain.

1285 Il y a bien des anomalies. Je vous en montrerais des bien belles petites affaires le long de la rivière des Mille-Îles, vous n'en croiriez pas vos yeux. Puis je vous jure, si j'avais été cameraman puis que j'aurais pu me faire payer mes films, je vous aurais monté un document. Alors, je pense que c'est urgent d'agir. Puis une chance qu'il y a des organismes comme le vôtre, qui nous permettent au moins d'aller vous donner l'autre côté de la médaille. Ça va?

1290

LE PRÉSIDENT :

Madame Généreux, je n'ai pas fini avec vous.

1295

Mme LYSE GÉNÉREUX :

Ah! mon Dieu, Seigneur!

LE PRÉSIDENT :

1300

Parlez-moi aussi du secteur où ça «flushe» directement dans la rivière, dites-vous.

Mme LYSE GÉNÉREUX :

1305

La pointe est de l'île Jésus, mon cher monsieur. Disons, grosso modo, à partir de Montée du Moulin vers la pointe de l'île, toute la pointe, on est pas mal de citoyens qu'on «flushe» direct dans la rivière.

LE PRÉSIDENT :

1310

Quand vous dites «on est pas mal de citoyens»...

Mme LYSE GÉNÉREUX :

1315 Des centaines de foyers.

LE PRÉSIDENT :

1320 ... c'est un «on» inclusif? C'est vous aussi?

Mme LYSE GÉNÉREUX :

Oui, oui.

1325 **LE PRÉSIDENT :**

Vous vivez dans ce secteur-là?

Mme LYSE GÉNÉREUX :

1330 Je pourrais dire qu'il y a des égouts de 6 pouces ou 8 pouces à certains endroits, qu'on est 9...

LE PRÉSIDENT :

1335 Que la Municipalité n'a pas raccordés à son...

Mme LYSE GÉNÉREUX :

1340 Bien, il passe sur le terrain de la Ville, celui-là dont je vous parle.

LE PRÉSIDENT :

1345 Oui, il passe sur le terrain de la Ville.

Mme LYSE GÉNÉREUX :

1350 On est peut-être 9 ou 10 dans le même égout, puis il passe carrément sur le terrain de la Ville, vers la rivière.

LE PRÉSIDENT :

Mais la Ville ne l'a pas raccordé à son système?

1355 **Mme LYSE GÉNÉREUX :**

1360 Apparemment qu'il y a... là, c'est du oui-dire ce que je vous dis, là, l'histoire. C'est qu'il y a quelques années, les citoyens de ce petit bout de rue-là ont cédé des terrains à la Ville pour pouvoir faire une fosse septique communautaire. Ça, il y a quelques années, il y a plusieurs années. Puis là, pour une raison ou pour une autre, ça aurait été arrêté. Mais ça, c'est les anciens égouts de chalets, d'anciens chalets. Ils ont arrêté le processus. Les terrains ont été cédés. Les fosses septiques ne se sont pas faites ou n'ont jamais été faites peut-être à cause de l'usine d'épuration qui arrivait à ce moment-là. L'égout est toujours là puis on «flushe» toujours dans la rivière.

1365 **LE PRÉSIDENT :**

Donc, ça n'a pas été raccordé?

1370 **Mme LYSE GÉNÉREUX :**

1375 Non, pas du tout. Puis c'est curieux parce que l'usine d'épuration est juste à côté. Pourquoi notre section... on en a même deux. On a celle d'Auteuil par la rive nord, puis on a celle de La Pinière par en bas. Pourquoi nous autres... mais on paie la taxe pareil sur le Programme d'assainissement des eaux.

LE PRÉSIDENT :

1380 Il me semble que la question avait été posée à Montréal là-dessus.

Mme LYSE GÉNÉREUX :

Ah! oui?

1385 **LE PRÉSIDENT :**

Il me semble. On retournera voir les transcriptions pour voir.

1390 **Mme LYSE GÉNÉREUX :**

C'est ambigu.

LE PRÉSIDENT :

1395 Non, c'est la mémoire qui flanche. On en a trop entendu.

Mme LYSE GÉNÉREUX :

1400 Ah! bon, bon, je ne ferai pas de commentaire.

LE PRÉSIDENT :

Des fois, on pense qu'on se rappelle quelque chose puis c'est un autre dossier. Quand ça fait neuf mois qu'on est sur la route, là, on finit par en mêler quelques-uns.

1405

Mme GISÈLE GALLICHAN, commissaire :

Et on mélange même les chiffres. Vous avez entendu tantôt.

1410

Mme LYSE GÉNÉREUX :

Si vous faites ça tout autour de la province, je vous comprends.

1415

LE PRÉSIDENT :

Ça va. Écoutez, madame Généreux, merci beaucoup.

Mme LYSE GÉNÉREUX :

1420

Ça me fait plaisir.

LE PRÉSIDENT :

Vous vous êtes donnée...

1425

Mme LYSE GÉNÉREUX :

Beaucoup de peine.

1430

LE PRÉSIDENT :

... une peine considérable. Mais en même temps, on voit que vous connaissez votre territoire pas mal.

1435

Mme LYSE GÉNÉREUX :

Oui.

LE PRÉSIDENT :

1440

Je ne prendrais pas une gageure avec vous sur le territoire de Ville Laval.

Mme LYSE GÉNÉREUX :

1445 Je connais ses secrets.

LE PRÉSIDENT :

1450 Alors, merci, madame. J'interromps l'audience pendant cinq minutes, s'il vous plaît, et puis on reviendra tantôt.

(SUSPENSION DE LA SÉANCE)

(REPRISE DE LA SÉANCE)

1455

LE PRÉSIDENT :

Alors, j'inviterais maintenant monsieur François Houle, s'il vous plaît. Bonjour, monsieur Houle!

1460

M. FRANÇOIS HOULE :

Bonjour.

1465

LE PRÉSIDENT :

Allez-y.

M. FRANÇOIS HOULE :

1470

Bon, bien, moi, c'est pour vous parler de la compagnie SNF, qu'ils font des opérations de déchetage de véhicules à ciel ouvert et puis ça contamine les eaux de surface et la nappe phréatique.

1475

La compagnie traite environ 300 000 véhicules par année, qui crée du fluff, qui est les composantes hors que l'acier dans le véhicule: le tapis, tissu, la fonte, le caoutchouc. Et puis ces composantes-là sont contaminées avec de l'huile, prestone, acide à batterie, essence, plomb. Et puis les opérations sont faites à ciel ouvert. Et puis ces déchets-là sont enterrés au site d'enfouissement Lachenaie.

1480

LE PRÉSIDENT :

De Lachenaie?

1485

M. FRANÇOIS HOULE :

Oui. On parle de 150 000 tonnes par année de déchets contaminés. Ils font des couches de recouvrement sur les ordures ménagères.

1490 **LE PRÉSIDENT :**

Alors, reprenons l'histoire. SNC, le sigle de ça, c'est quoi?

1495 **M. FRANÇOIS HOULE :**

SNF.

LE PRÉSIDENT :

1500 SNF, pardon.

M. FRANÇOIS HOULE :

Société nationale du fer.

1505

LE PRÉSIDENT :

Du fer.

1510 **M. FRANÇOIS HOULE :**

Oui.

LE PRÉSIDENT :

1515

Parce que j'ai connu autrefois une SNF, c'était une Société nationale de financement, mais c'est autre chose.

M. FRANÇOIS HOULE :

1520

Oui, c'est autre chose.

LE PRÉSIDENT :

1525

Et qu'est-ce qu'ils font avec les autos? Ils les écrasent? Ils les défont ou ils...

M. FRANÇOIS HOULE :

1530

Les autos sont pressées dans les centres de recyclage, qu'est-ce qu'on peut appeler...

LE PRÉSIDENT :

C'est ça qu'on voit des fois, des camions...

1535

M. FRANÇOIS HOULE :

Oui. Ils sont pressés dans les centres de recyclage et puis ils sont acheminés sur la Montée Masson. Puis à ce moment-là, ils sont entreposés aussi, sont entreposés sur le site plusieurs milliers de véhicules. On parle peut-être de 25 000, 30 000 véhicules entreposés là.

1540

Et puis lors du passage, qu'est-ce que ça fait, c'est que les huiles coulent sur la remorque, coulent sur la chaussée pendant son transport. Et puis quand ils sont entreposés sur le site, ça coule aussi le temps de l'entreposage. Et par la suite, les véhicules sont envoyés dans un déchiqueteur, qui est fait à ciel ouvert et puis qui n'a aucun bassin de récupération.

1545

LE PRÉSIDENT :

1550

Qui est un déchiqueteur sur le site même?

M. FRANÇOIS HOULE :

1555

Sur le site même. Il déchiquette les voitures. Il en déchiquette 500 par jour.

LE PRÉSIDENT :

À ce moment-là, c'est un grand tranchoir qui vient...

1560

M. FRANÇOIS HOULE :

Non, c'est plutôt plusieurs marteaux qui font le broyage du véhicule.

1565

La principale fonction de cette entreprise-là, c'est de récupérer les aciers ferreux et non ferreux. Et toutes les autres composantes du véhicule, on parle environ de 500 livres par véhicule qui est jeté dans le site d'enfouissement, contaminées. Parce que lors du broyage, il reste des huiles dans les véhicules, il reste de l'essence et autres liquides comme acide à batterie et plomb. Et puis ces opérations-là se font à ciel ouvert. Le matériel qui est sorti...

1570

LE PRÉSIDENT :

Il n'y a pas de récupération de ces contaminants-là?

1575

M. FRANÇOIS HOULE :

Non, absolument pas.

1580 **LE PRÉSIDENT :**

Comme les fréons, par exemple, pour les systèmes de...

1585 **M. FRANÇOIS HOULE :**

Absolument pas, aucun, aucun. Il n'y a rien de récupéré là. Et puis entre autres, ils ne passent pas juste des véhicules dans le déchiqueteur, ils vont passer des laveuses, sécheuses, poêles, frigidaire. Et les frigidaire, ils ont leurs huiles dans le compresseur et le fréon dedans. Puis ça se fait tout à ciel ouvert.

1590

Et puis ensuite le plastique, toutes ces composantes-là contaminées, est entreposé sur le site pendant plusieurs jours. Et ensuite, il est acheminé à Lachenaie par camion. On parle de, écoutez, 500 véhicules par jour à 500 livres, on parle de 250 000 livres par jour qu'ils font de contaminants.

1595

LE PRÉSIDENT :

Est-ce que vous avez adressé des plaintes à Ville Laval là-dessus?

1600 **M. FRANÇOIS HOULE :**

Oui, moi, j'ai... Ville Laval, non. J'ai plutôt travailler avec le ministre de l'Environnement... le sous-ministre, excusez, qui est Denis Jean. J'ai travaillé avec l'organisme qui est Recyc-Québec. Ils sont tous conscients de la problématique. Mais j'ai fait une plainte formelle au ministère de l'Environnement, qui est Claude Girard, ça fait déjà plusieurs mois. Le dossier n'avance pas plus qu'il faut.

1605

J'ai dévoilé au Journal de Montréal les activités que SNF faisait - j'ai fait ça le 10 avril, ça a passé dans le Journal de Montréal - que la compagnie, sur les endroits où est-ce qu'ils vont presser, ils piquent les réservoirs à essence et ils envoient l'essence par terre. Et lors du passage, ils envoient les autres liquides, l'huile et toutes les autres composantes sur le site, qui n'est pas le sien, qui est la plupart des propriétaires. Mais lors du transport à chez lui, bien, les huiles coulent sur le camion et sur la chaussée.

1610

Puis comme je vous dis, après ça, les autos sont entreposées sur le site et puis ça coule là. C'est là qu'ils contaminent les eaux de surface et la nappe phréatique.

1615

LE PRÉSIDENT :

1620 Le premier pressoir, il est à quel endroit?

M. FRANÇOIS HOULE :

1625 Bon, il se fait dans les centres de recyclage. Ça peut être un peu partout: à Laval,
à Montréal, sur la rive-sud.

LE PRÉSIDENT :

1630 Et ce qui rentre sur le site, ce sont des autos déjà écrasées, déjà pressées.

M. FRANÇOIS HOULE :

1635 Bien, sur les sites, les voitures sont semi-pressées. Il y a juste le toit qui est
descendu. Lui, quand il vient avec sa machine, il les presse encore plus. C'est à cette
opération-là que les huiles coulent par terre. Et puis il en ramasse une certaine quantité,
mais il y a beaucoup d'huile qui va par terre. Et lors du broyage aussi, il reste de l'huile dans
tout le système de freins puis dans le moteur.

LE PRÉSIDENT :

1640 Est-ce que vous avez fait des représentations auprès de la Ville de Laval?

M. FRANÇOIS HOULE :

1645 Écoutez, Laval, ils sont tous conscients de la problématique. C'est que, moi, je
pourrais vous dire qu'il y a un pouvoir qui se produit dans ce dossier-là et puis ça se ferme
les yeux. Ça se ferme les yeux sur la situation, autant que le ministère de l'Environnement
aussi se ferme les yeux sur la situation. Ils savent qu'il y a une problématique
environnementale.

1650 J'ai présenté un dossier, qui était de recycler les véhicules à 100 %. Et puis ils
prônent que c'est le prix à payer pour se départir des véhicules, tandis que moi, j'ai un
dossier qui prouve le contraire, mais ils ne veulent pas le regarder. Ça, c'est bien
naturellement, mais ils continuent à faire la problématique qui existe déjà.

1655 **LE PRÉSIDENT :**

Vous, vous offrez comme une solution de rechange pour ça.

1660 **M. FRANÇOIS HOULE :**

Oui. Il a été présenté au ministère de l'Environnement. Il a été présenté à plusieurs...
même, je travaillais avec Laval Technopole, je travaillais avec plusieurs personnes dans le
dossier, puis...

1665

LE PRÉSIDENT :

Très bien. Et il n'y a pas de conseiller municipal qui s'est emparé de votre dossier puis qui...

1670

M. FRANÇOIS HOULE :

Mais j'ai Daniel Lefebvre qui l'a regardé. J'ai plusieurs personnes, oui, de Laval Technopole aussi qui ont regardé le dossier et qui l'avaient dans les mains aussi.

1675

LE PRÉSIDENT :

Merci.

Madame Gallichan.

1680

Mme GISÈLE GALLICHAN, commissaire :

Je n'ai pas d'autres questions que celles de monsieur Beauchamp, sauf une petite précision. Avez-vous dit, à un moment donné, qu'une fois que tout le travail de déchiquetage est terminé, on envoyait tout le reste au site de Lachenaie et qu'on mettait ça par-dessus les déchets domestiques?

1685

M. FRANÇOIS HOULE :

Oui.

1690

Mme GISÈLE GALLICHAN, commissaire :

Pourriez-vous répéter ce que vous avez dit là-dessus?

1695

M. FRANÇOIS HOULE :

Bon, c'est que le fluff, qui est les composantes de l'automobile, hors que l'acier et l'aluminium, ils en produisent 150 000 tonnes par année. Et c'est la compagnie SNF qui a à gérer tout qu'est-ce qui se produit comme fluff au Québec. Donc, il y a deux autres entreprises qui font la même que SNF, Sidbec Dosco et Fer Uni, qui sont en Montérégie. C'est SNF qui gère le fluff, parce que SNF, c'est le président de l'Association des déchiqueteurs. Alors, on a trois déchiqueteurs au Québec, trois compagnies différentes.

1700

1705

Et puis le fluff est acheminé à Lachenaie, au site d'enfouissement, et puis ils font des couches de recouvrement par-dessus les ordures ménagères. Mais ces composantes-là sont contaminées avec des huiles et autres liquides. Entre autres, bien, j'ai des documents de Recyc-Québec qui confirment la problématique. Et puis c'est acheminé à Lachenaie.

1710 **M. CAMILLE GENEST, commissaire :**

Est-ce que le sous-ministre adjoint que vous avez contacté à Environnement et Recyc-Québec vous ont confirmé qu'il y avait plusieurs infractions à la réglementation environnementale, dans ce que vous venez de nous décrire?

1715

M. FRANÇOIS HOULE :

Recyc-Québec, j'ai une lettre de Léo Frédette de Recyc-Québec, qui confirme qu'il se produit 150 000 tonnes de fluff par année contaminé. Ça, je l'ai ici.

1720

M. CAMILLE GENEST, commissaire :

Mais est-ce que vous avez eu une confirmation par une autorité que le site de la compagnie SNF déverse des huiles usées et, donc, contamine?

1725

M. FRANÇOIS HOULE :

Bon, le site...

1730 **M. CAMILLE GENEST, commissaire :**

Parce que le fluff est réglementé. Normalement, les huiles ont été enlevées et le fluff, si ma mémoire est bonne, peut être enfoui dans un site d'enfouissement sanitaire si ce n'est pas contaminé. Mais ce n'est pas censé être contaminé.

1735

M. FRANÇOIS HOULE :

Samedi, j'étais sur le site d'enfouissement. Il y avait un voyage de fluff. J'étais drette à côté. Je peux vous dire qu'il n'y a pas d'huile qui a été enlevée de dedans.

1740

M. CAMILLE GENEST, commissaire :

Non, mais je vous crois. Mais je vous parle de l'aspect réglementaire, ce qui explique la raison pour laquelle c'est permis d'enfour du fluff. Mais si le...

1745

M. FRANÇOIS HOULE :

C'est qu'ils ont permis de l'enterrer parce qu'il n'y avait pas d'autres solutions. C'est que, comme je vous disais tantôt, ils prônent que c'est le prix à payer pour se départir des véhicules au Québec. Mais ce n'est pas... le fluff est contaminé avec de l'huile et autres liquides, ça, c'est officiel, parce qu'il reste de l'huile dans les autos.

1750

M. CAMILLE GENEST, commissaire :

Alors, c'est ça qu'il faut démontrer. Et ça, c'est une infraction.

1755

M. FRANÇOIS HOULE :

Absolument. C'est ça que je tente depuis plusieurs mois. Et même, je dirais, plus que deux ans qu'on est là à le prouver. On a les lettres. J'ai des images qui le prouvent.

1760

Et le site qui est contaminé, c'est que Daniel Green, dans les documents, que depuis 84 qu'il est ciblé le site qui contamine. Mais ça va de pire en pire, parce que le nombre d'autos grandit à ce site-là et puis les machines sont de plus en plus puissantes, puis elles font encore plus de matières contaminées.

1765

M. CAMILLE GENEST, commissaire :

Vous dites «depuis 84». Est-ce qu'il est classé dans les sites contaminés?

1770

M. FRANÇOIS HOULE :

Oui, il est classé - je n'ai pas les documents avec moi, là - oui, il est classé comme site contaminé.

1775

M. CAMILLE GENEST, commissaire :

Et votre solution, vous, de recyclage à 100 %, est-ce qu'il y a des endroits dans le monde où ça se fait?

1780

M. FRANÇOIS HOULE :

Bon, il y a Renault en Europe qui ont une usine pilote, qu'ils font que leur Renault, eux autres, ils s'avancent justement pour trouver une problématique dans leur pays. Mais ailleurs, il n'y en a pas. Tandis que moi, bien, j'ai développé un procédé pour les recycler à 100 % et j'ai les acheteurs potentiels pour toutes les composantes. Et en plus, c'est un dossier qui est créateur d'emplois et c'est un dossier environnemental.

1785

M. CAMILLE GENEST, commissaire :

1790

Alors, dans votre solution, je ne veux pas aller vous chercher les secrets industriels, mais est-ce que vous déchiqutez également le véhicule?

M. FRANÇOIS HOULE :

1795

Non. L'auto est prise dans sa forme et puis elle est démanchée au complet. Puis que ce soit n'importe quelle sorte de véhicule, toutes les composantes sont transformées selon l'industrie comment est-ce qu'ils le veulent, et puis chaque composante, on a les acheteurs potentiels.

1800

M. CAMILLE GENEST, commissaire :

Merci.

1805

LE PRÉSIDENT :

Ça va. Moi, je n'ai pas d'autres questions. Le site de SNF sur Ville Laval, il est à quel endroit?

1810

M. FRANÇOIS HOULE :

Il est sur la Montée Masson. Par mémoire, je crois que c'est au 2285, Montée Masson.

1815

LE PRÉSIDENT :

Est-ce que vous avez dit l'essentiel de ce que vous vouliez nous dire?

M. FRANÇOIS HOULE :

1820

Bien là, oui, j'ai fait pas mal le tour de la question.

LE PRÉSIDENT :

1825

C'est malheureux qu'on n'ait pas pu se voir dans la première partie de l'audience, on aurait pu reposer toute une série de questions à la fois à Ville de Laval et au ministère de l'Environnement. Mais en tout cas, on le reçoit, nous, comme le témoignage d'un risque potentiel pour le milieu qui est là et on verra comment on peut incorporer ça dans nos conclusions.

1830

M. FRANÇOIS HOULE :

Bien, le risque est grand, entre autres, parce que les opérations se font à la journée longue, comme je vous dis, à ciel ouvert. C'est très dangereux qu'est-ce qui se passe.

1835

Parfois, j'ai la chance de faire des tours d'avion et puis quand on passe au-dessus du site, on voit les étendues d'eau, que c'est vraiment contaminé. Tu vois que les trous sont noirs et puis alentour du site. Puis quand on continue, on va plus loin, bien, on voit que l'eau, ce n'est plus clair. On le voit là, à ciel ouvert. On voit les étendues d'eau, tu vois que c'est noir, le fond est noir.

1840

LE PRÉSIDENT :

D'accord, merci.

1845

M. FRANÇOIS HOULE :

Merci.

1850

LE PRÉSIDENT :

Alors, pour cet après-midi, ce sera tout. On se retrouve ce soir à 19 h 30. Il y a quatre mémoires qui sont attendus: le Conseil des directeurs de santé publique; une personne individuelle; le Centre d'Éco-Nature et une autre personne, un autre intervenant individuel. Donc, quatre mémoires prévus ce soir.

1855

Est-ce que cet après-midi, il y a eu des erreurs de faits? Est-ce qu'il y a quelqu'un qui veut utiliser le droit de rectification? Ça va. Alors, à ce soir, merci beaucoup.

1860

Je, soussignée, **LISE MAISONNEUVE**, sténographe officielle, certifie sous mon serment
d'office que les pages ci-dessus sont et contiennent la transcription exacte et fidèle des notes
sténographiques prises au moyen du sténomasque, le tout conformément à la loi.

Et, j'ai signé:

LISE MAISONNEUVE, s.o.